

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
CAS n°77-92-9 ; 126-86-3

TOP-DESACTIVANT

1- Identification

Désignation Top-désactivant
Fournisseur SN PRODUCTION
Le Cours – Route de Méthamis
84570 Malemort du Comtat

2- Composition Tensio actif et pigments jaunes

CAS n°	Désignation	%	Symbole	Phrases R
126-86-3	Tétraméthyl 5 décins 4.7 diol	traces	XI	R36 R52 R53
77-92-9	Acide citrique	<10%	XI	R37/38 R41

3- Identification des dangers

Risques pour la santé humaine Pour la peau : Irritation
Pour les yeux : Irritation en cas de projection
Inhalation : Irritation des muqueuses respiratoires lors d'une exposition prolongée
Ingestion : Peut provoquer des brûlures de l'appareil digestif
Risques pour l'environnement -
Risques spécifiques Irritant

4- Premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air libre, au repos. Appeler un médecin si une gêne respiratoire apparaît
Après contact avec la peau Rincer abondamment à l'eau
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
Après contact avec les yeux Laver immédiatement et abondamment à l'eau
Après ingestion Consulter un médecin

5- Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés Tout moyen d'extinction aux produits impliqués dans l'incendie.
Produit d'extinction déconseillé -
Dangers spécifiques En cas d'incendie, émission de gaz toxique
Méthodes d'intervention Eviter que les eaux d'extinction pénètrent dans le sol, dans les eaux de surfaces et dans la nappe phréatique.

6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles Port d'un appareil respiratoire autonome
Précautions environnementales Ne pas rejeter dans le milieu naturel
Méthode de nettoyage Récupération : Enlever avec un absorbant inerte adéquat (sable...)
Balayer et enlever à la pelle
Neutralisation : Endiguer le produit renversé
Nettoyage : A l'eau, ne pas rejeter les eaux résiduelles dans l'environnement
Eliminations : Par société spécialisée

7- Manipulation et stockage

Manipulation Manipuler dans un endroit bien ventilé. Porter les équipements de protections individuels adéquats
Stockage Recommandé : A l'abri du gel et des fortes températures

Contre indiquées : Basses et très hautes températures

8- Contrôle de l'exposition / protection individuelle

N° CAS	Composant	Valeur
77-92-9	Acide citrique	-
126-86-3	Tétraméthyl 5 décine 4.7 diol	-

Protection collective Assurer une bonne ventilation des locaux de travail et ne pas manger ni boire durant l'utilisation du produit

Protection individuelle
Protection respiratoire Pot un appareil respiratoire
Protection des mains Gants
Protection des yeux Lunettes de protection
Protection du corps Vêtements de protection

9- Propriétés physiques et chimiques

Forme Liquide
Couleur Jaune
Odeur -
Point d'éclair /°C
Temp. d'ébullition 105°C
Temp. d'inflammation /°C
Temp. de décongélation environ 0°C
Limites inférieur explosive -
Limites supérieur explosive -
Solubilité dans l'eau Totale
Solubilité solvant Solvant polaire
PH valeur 1
Masse volumique 1.06 kg/l
Viscosité 30s coupe Afnor 2.5 à 20 C

10- Stabilité et réactivité

Conditions à éviter Stable aux conditions normales d'utilisation et de stockage
Matières à éviter Bases minérales et organiques
Produits de composition dangereuse De nombreux métaux sont attaqués par l'acide donnant un dégagement d'hydrogène

11- Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë DL50 (oral rat) 3g/kg
Irritation de la peau Irritant
Irritation des yeux Irritant
Mutagénicité -

12- Informations écologiques

Ecotoxicité Produit acide, dangereux pour le milieu naturel à moins qu'il soit très dilué
Mobilité Soluble à l'eau
Persistance et dégradabilité Partiellement biodégradable
Potentiel de bioaccumulation -
Effets nocifs divers -

13- Considérations relatives à l'élimination

Produit Interdiction : Ne pas rejeter à l'égout ni dans le milieu naturel
Destruction : Par une société spécialisée

Emballages non nettoyés

Nettoyage : A l'eau

Destruction : Remettre à un éliminateur agréé

14- Informations relatives au transport

N° ONU

Produit dangereux pour le transport

	Classe	Etiquette	N° danger	GSMU (MFAG)	EMS	Groupe d'emballage
Terrestre ADR/RID	-					
Maritime IMDG	-			-	-	
Aérien OACI/IATA	-					
Fluvial ADNR	-					

Polluant marin

-

15- informations réglementaires

Etiquetage

XI : Irritant

Phrases R

R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves

Phrases S

S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S36	Porter un vêtement de protection approprié

Autres informations

Réglementation française

- Nomenclature des installations classées : (produit soumis selon sa qualité et sa nature)
- Code de la sécurité sociale : Tableaux maladies professionnelles n°-

16- Autres informations

Liste des phrases R (texte Intégral) visées aux points 2 et 3 de cette FDS :

Phrases R importantes

R36	Irritant pour les yeux
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R52	Nocif pour les organismes aquatiques

Avis

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. En aucun cas ces informations ne sauraient être prises comme garanties de qualité. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé. Elle ne dispense en aucun cas ces utilisateurs de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il faut du produit.